Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260212-2026_02_011-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 12 février 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	3	13	16

Date de la convocation : 29/01/2026
Date d'affichage : 03/02/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 16
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Christophe TERRÈS

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : Jean-Pierre GOURDEN, Ghislaine BROQUARD, Philippe DEPUTTE, Nolwenn GENTIL, Lucie KOWAL, Denis L'ANGE, Anne-Françoise LE BIHAN Marie LE QUINTREC, Pierre-Alain LOEZIC, Solenn LOEZIC, Véronique PERON, Christophe TERRES, Dominique TRECANT

Absents excusés ... : Didier LE CHANU, pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC
Renée GAIVORT, pouvoir à Christophe TERRÈS
Jean-François THIEBOT, pouvoir à Véronique PERON

(Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* : Claude CONAN, Thibault de la MOTTE, Myriam ROSSOLIN

D-2026-02-011

APPROBATION DES STATUTS DE BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTÉ

Monsieur le maire fait lecture du bordereau suivant :

Par délibération du 13 novembre 2025, le Conseil communautaire de Blavet Bellevue Océan a entamé le processus de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec des observations formulées par les services de la Préfecture du Morbihan.

La définition de l'intérêt communautaire a été retirée des statuts, afin de permettre leur modification par délibération du Conseil communautaire.

Par ailleurs, la composition du Conseil communautaire conformément à l'accord local conclu et aux délibérations en ce sens des cinq communes membres se trouve également modifiée.

Les statuts modifiés sont présentés en annexes de la présente délibération.
Cette modification constitue une actualisation sans ajout de nouvelles compétences.

Conformément à la réglementation, les conseils municipaux de chaque commune membre de BBO Communauté doivent se prononcer concernant ces modifications.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L. 5211-5 II et L. 5211-17 ;

VU la délibération D-2025-056 du 7 juillet 2025 de la commune de Kervignac fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération 2025-07-9.1 du 1er juillet 2025 de la commune de Plouhinec fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260212-2026_02_011-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-02-011

APPROBATION DES STATUTS DE BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTÉ

VU la délibération D20250630_10 du 30 juin 2025 de la commune de Merlevenez fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération D-2025-07-033 du 10 juillet 2025 de la commune de Nostang fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération D-30 JUIN25_01 du 30 juin 2025 de la commune de Sainte-Hélène fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Blavet Bellevue Océan Communauté dans le cadre d'un accord local ;

VU la délibération n°2_2025_11_13 de Blavet Bellevue Océan Communauté actualisant ses statuts ;

CONSIDERANT la nécessité de l'approbation des statuts de Blavet Bellevue Océan Communauté par ses communes membres ;

Après en avoir délibéré, il est proposé aux Conseiller Municipaux présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE** du projet d'actualisation des statuts communautaires ;
- **D'APPROUVER** les statuts de Blavet Bellevue Océan Communauté tels que présentés en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- *Voté à l'unanimité par 16 voix Pour ;*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Christophe TERRÈS **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 12 février 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.